

R  
é  
p  
o  
n  
d  
r  
e

6

## à l'appel de la forêt

**F**ace à l'industrialisation brutale et massive de l'exploitation des espaces forestiers qui, partout en France, détruit souvent les paysages et les écosystèmes existants pour les remplacer par des monocultures inaptes à résister au réchauffement climatique, les habitants inventent de nouvelles formes de résistance. C'est notamment le cas dans le Morvan.

Il y a quelques années encore, si vous recherchiez des informations sur les groupements fonciers forestiers, vous receviez immédiatement un flot d'informations sur les avantages fiscaux liés à un investissement dans cette forme particulière de société civile. On vous vantait également l'intérêt d'un placement dont les revenus n'étaient certes pas faramineux (entre 1 et 3 % annuels) mais on insistait sur l'importance d'un actif décorrélé des marchés financiers avec leurs soubresauts et krachs potentiels. En effectuant la même recherche aujourd'hui, vous verrez que ces exonérations, déduc-

tions et autres réductions demeurent. Elles concernent l'impôt sur le revenu, l'impôt sur la fortune immobilière ou encore les donations et successions. Mais vous constaterez bien vite que des groupements de citoyens se sont appropriés cet outil juridique pour en faire une arme très efficace dans le combat pour la préservation des forêts de leurs territoires.

**Aux arbres citoyens !**

En effet, comme le dit SOS Forêt<sup>[1]</sup> dans son Appel pour des forêts vivantes : « Partout, dans nos communes, départements et régions de France, nous voyons notre bien commun se faire malmener, les coupes rases et les monocultures se multiplier. C'est un fait palpable que nous éprouvons au quotidien, une violence que nous ressentons dans notre chair. Le productivisme gagne

[1] <https://sosforetfrance.org/>

nos massifs forestiers et plie le vivant aux règles du marché. Des paysages séculaires sont dévastés parfois en quelques heures... Les arbres sont moissonnés comme du blé. Partout, les forêts sont vues comme un gisement inépuisable que l'industrie est appelée à exploiter et le bois comme un simple matériau à transformer. »

En son temps, la Convention citoyenne pour le climat<sup>[2]</sup> avait bien affirmé qu'il était nécessaire de « s'assurer d'une gestion durable de l'ensemble des forêts privées et publiques ». Mais, comme chacun le sait, ses propositions sont pratiquement restées lettre morte. Alors, à côté des protestations et manifestations toujours nécessaires, une autre démarche citoyenne a commencé à se développer : acheter les forêts et contribuer à la généralisation d'un autre type de sylviculture. Le groupement foncier forestier est le support juridique qui permet cette démarche participative en faveur d'une sylviculture douce et respectueuse du vivant. Si, localement, certaines spécificités peuvent être mises en avant comme la participation au développement d'une filière bois locale, la dénonciation des abus de la chasse ou la

[2] <https://www.conventioncitoyennepourleclimat.fr/>

lutte contre l'enrésinement, tous affirment une volonté de gestion respectueuse du cycle de la forêt et de ses écosystèmes en s'appuyant généralement sur le mode d'exploitation développé par l'association Pro silva<sup>[3]</sup>. On citera, parmi d'autres, les groupements forestiers *Avenir forêt* en Corrèze, *Lu Picatau* en Dordogne, *Forêt vivante* en Haute-Savoie, *Cerfvert* en Ardèche ou encore *Recrue d'essences* dans le Puy-de-Dôme.

## Les précurseurs sont en Morvan

Mais c'est sans doute dans le Morvan que les premiers groupements ont vu le jour. Dès 2000, sous l'impulsion de Lucienne Haèse et de Thierry Colin, l'association Autun Morvan écologie crée le Comité de soutien des feuillus du Morvan qui, en 2003, deviendra le Groupement forestier pour la sauvegarde des feuillus du Morvan (GFSFM)<sup>[4]</sup>.

Le premier achat a été une parcelle de 32 hectares de la forêt de Montmain. Ce massif de près de 300 hectares aux portes d'Autun, a été sauvé d'une exploitation destructrice grâce au partenariat entre le groupement, le

[3] <https://prosilva.fr/>

[4] <https://www.sauvegarde-forets-morvan.com/>





*Le groupement foncier forestier est le support juridique qui permet cette démarche participative en faveur d'une sylviculture douce et respectueuse du vivant.*

Conservatoire des sites naturels bourguignons et la ville d'Autun, chacun de ces acteurs en achetant une partie. Ce domaine forestier abrite un aqueduc, une villa gallo-romaine ainsi que de nombreux autres vestiges historiques. Trois zones naturelles d'intérêt faunistique et floristique (ZNIEFF) sont concernées. Enfin, le massif de Montmain recèle de nombreux captages et sources pour l'alimentation en eau potable de la ville d'Autun<sup>[5]</sup>. Près de vingt ans plus tard, le Groupement gère 20 forêts en Morvan pour environ 350 hectares.

Dans le nord Morvan, c'est dans la mouvance de l'association Adret Morvan<sup>[6]</sup> qu'en 2015 est créé le groupement forestier du Chat sauvage<sup>[7]</sup>. Celui-ci s'inscrit bien sûr « dans une perspective de sylviculture raisonnée, de protection de la biodiversité et des massifs de feuillus ». Avec l'appui d'un comité scientifique, les quelque 500 sociétaires gèrent environ 120 ha et travaillent « à une autre façon de gérer la forêt, plus

douce, qui considère que les aspects économiques, environnementaux et sociaux sont non seulement compatibles, mais intimement liés et complémentaires ».

Le groupement est actuellement géré par Frédéric Beaucher, gérant bénévole, et par l'assemblée des sociétaires. Le fonctionnement de cette assemblée prévoit un plafonnement du nombre de voix par personne par souci du respect des petits sociétaires. La gouvernance y est donc plus proche d'un mode coopératif que capitalistique.

Si, vous aussi, partagez ce combat pour la biodiversité, la forêt et la qualité des paysages, n'hésitez pas, rejoignez l'un de ces groupements. Plus nombreux seront les sociétaires, plus les groupements auront la capacité d'acheter des parcelles de forêts **pour promouvoir une « sylviculture mélangée à couvert continu »**.

Encore hésitant ? Alors, pas un instant à perdre : voir et revoir le très beau film-documentaire du regretté Hervé Haon : *L'appel de la forêt*<sup>[8]</sup>. ■

[5] Voir Vents du Morvan n° HS n°1 Autun – Été 2004 et n° 17 automne 2004

[6] <https://adretmorvan.org/>

[7] <https://www.forets-chatsauvage.org/>

[8] Le film peut être vu gratuitement à : <https://vimeo.com/419960737>